



## Contribution à la consultation des corps intermédiaires de la société calédonienne du 25 janvier 2021 au 15 avril 2021 sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie

### COLLECTIF HANDICAPS

Contribution publiée le 12/04/2021



Réponses de l'organisation au questionnaire mis à disposition sur la plateforme participative [notreavenir-nc.fr](http://notreavenir-nc.fr).

#### **Présentation de l'organisation et de son objet**

Le Collectif Handicaps, créé en 2004, est un regroupement représentatif de 34 associations du secteur du handicap et de la dépendance en Nouvelle-Calédonie. Il a pour mission principale de défendre et promouvoir l'intérêt et les droits des personnes en situation de handicap ou de dépendance sur le territoire mais également au niveau national et régional. Il porte et défend les recommandations de la convention de l'ONU de 2006 relative aux droits des personnes handicapées en Nouvelle-Calédonie. L'association se positionne comme un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics et des acteurs pour toutes questions générales, éthiques et juridiques ayant trait au handicap et à la dépendance. Il siège à ce titre dans plus d'une vingtaine de commissions institutionnelles territoriales (Conseil du handicap et de la dépendance, Comité d'organisation sanitaire et sociale...). Il est vigilant et force de proposition en matière de politique publique.

#### **Selon vous, que signifie « être français » aujourd'hui en Nouvelle-Calédonie ?**

En vertu de nos statuts et de l'objet de notre association, nous ne nous pouvons apporter de réponse sur cette question. Cependant, aujourd'hui, pour notre domaine, être rattaché à l'ETAT français, devrait impliquer de fait que les dispositions de la convention des nations unies relative aux droits des personnes en situation de handicap, ratifiée par la France en 2010, doivent s'appliquer sans limitation, ni exception à notre territoire.

**Selon vous, que signifie l'indépendance ? Et que signifie la souveraineté ?**

<b>Indépendance</b>	<b>Souveraineté</b>
En vertu de nos statuts et de l'objet de notre association, nous ne nous pouvons apporter de réponse sur cette question.	En vertu de nos statuts et de l'objet de notre association, nous ne nous pouvons apporter de réponse sur cette question.

**Selon vous, quel(s) lien(s) la Nouvelle-Calédonie doit-elle entretenir avec la France ?**

En vertu de nos statuts et de l'objet de notre association, nous ne nous pouvons apporter de réponse sur cette question.
--

**Selon vous, à quel(s) grand(s) défis la Nouvelle-Calédonie est-elle confrontée ? Et comment doit-elle y répondre ?**

<p>Dans un prisme uniquement « handicap » et « associatif ».</p> <ul style="list-style-type: none"><li>● Réduire les inégalités sociales au sein de la population et particulièrement les personnes en situation de handicap qui en sont particulièrement victimes</li><li>● Réduire les discriminations, notamment celle fondées sur le handicap tous domaines confondus ; (1re cause de discrimination nationale depuis 4 ans - rapport annuel du défenseur des droits)</li><li>● Garantir une couverture et d'une protection sociale pour tous ; maintien d'un système de santé solidaire avec un renforcement de la qualité des soins.</li><li>● Maintenir, permettre et protéger l'expression du contre-pouvoir associatif ; Garantir la participation réelle de la société civile à la construction et la mise en œuvre des politiques publiques ; développer les organes et dispositifs de démocratie participative.</li><li>● Offrir une société réellement inclusive et répondant à la population calédonienne dans toute sa diversité.</li><li>● Apporter des réponses aux besoins de la population en situation de handicap et leur famille au moyen de politiques publiques et d'un cadre juridique renforcés et adaptés au contexte local (environnement, mode de vie...), non-discriminants et respectant les fondements de la convention internationale de l'ONU</li><li>● Structurer le milieu associatif (acteur de la mise en œuvre de la politique publique) et lui garantir les ressources nécessaires, afin de permettre, pérenniser et développer son action : cadre juridique étayé ; statut différencié ; convention pluriannuelle de financement...</li><li>● Clarifier les compétences entre toutes les collectivités.</li></ul>
--

## Quels sont vos espoirs et préoccupations vis-à-vis de l'avenir calédonien ?

Espoirs	Préoccupations
<ul style="list-style-type: none"><li>• Développement de politiques publiques réellement inclusives, menées dans le prisme d'une réflexion transversale, au-delà des simples questions sanitaires.</li><li>• Un accès au droit réel et un meilleur respect des fondements de la convention internationale sur le territoire.</li><li>• Une meilleure éducation dès le plus jeune âge à la diversité, la différence, à la tolérance, à la lutte contre les discriminations.</li><li>• Un « interlocuteur en charge des questions de handicap » unique et transversal dans sa compétence et son action, rattaché au secrétariat général du Gouvernement.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'accroissement de la précarité et des inégalités sociales chez les personnes vulnérables, notamment les personnes en situation de handicap.</li><li>• L'absence d'une couverture de santé universelle.</li><li>• L'absence d'une culture de l'évaluation des politiques publiques.</li><li>• La dégradation de la santé mentale chez les plus jeunes, l'augmentation des troubles psychiques et des situations de handicaps évitables.</li><li>• L'instabilité politique qui influe et paralyse régulièrement les orientations et décisions ainsi que l'action publique.</li></ul>

**Souhaitez-vous formuler une proposition en lien avec l'un des trois thèmes évoqués par le Président de la République\* et listés ci-dessous :**

- **Défi climatique**
- **Développement économique**
- **Axe indopacifique**

\*Discours prononcé par le Président de la République le 5 octobre 2020 à l'issue de la seconde consultation pour l'accession à la pleine souveraineté de la Nouvelle-Calédonie.

<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b><ul style="list-style-type: none"><li>- Mise en place de dispositif visant à développer l'accès à la formation professionnelle ADAPTEE pour les personnes en situation de handicap</li><li>- Mise en place de dispositif visant à développer l'accès à la formation professionnelle continue des professionnels du secteur (notamment les dispositifs de financement).</li><li>- Création d'un statut "Economie Sociale et solidaire" et structuration du secteur - cf. note détaillé en annexe.</li><li>- Création de clause d'insertion sociale « handicap » dans les marchés publics et privés.</li></ul></li><li>• <b>AXE INDO PACIFIQUE :</b><ul style="list-style-type: none"><li>- Etant membre du Pacific Disabilities Forum, nous sommes pour une coopération avec les territoires Asie pacifique dans de nombreux domaines.</li><li>- (ex : Développer les échanges en matière de recherches et réflexions, notamment universitaires, autour du handicap et des impératifs d'inclusion).</li></ul></li></ul>
---

## Annexe

[Document partagé en complément de la réponse à la question « Souhaitez-vous formuler une proposition en lien avec l'un des trois thèmes évoqués par le Président de la République ? »]



---

### CONTRIBUTION RELATIVE A L'« ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ».

---

Le 12 avril 2021,

Le handicap et la dépendance représentent un enjeu sociétal fort. La notion d'inclusion reste complexe ; elle implique une d'interaction entre les personnes dans leurs particularités corporelles, mentales, sensorielles... et la société dans laquelle elles vivent bien au-delà des seules questions de santé auxquelles cette interaction est régulièrement restreinte. C'est pourquoi les enjeux sociétaux qui se rattachent aux questions de handicap sont nombreux et variés et ne feront que s'accroître dans le futur, en raison de l'augmentation de l'espérance de vie donc du vieillissement de la population et des problèmes de dépendance des personnes, mais aussi parce que nos sociétés sont en recherche constante d'une réduction des inégalités tout autant que d'une rationalisation des dépenses publiques...

Parce que le fonctionnement interne et les activités de l'ESS sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale et parce qu'elle porte un projet collectif à finalité sociale et sans but lucratif, l'ESS, étroitement associée au secteur des associations employeuses, est une réponse intéressante à ces nombreux défis.

Si elle ne fait l'objet d'aucun cadrage réglementaire dans notre pays, elle est bien présente, notamment dans le secteur du handicap. Celui-ci est en effet porté dans sa très grande majorité par l'action associative qui assure des missions de service public indispensables à la mise en œuvre de la politique publique (établissement d'accueil et d'hébergement, aide de vie à domicile ou auxiliaire de vie scolaire, dispositif d'insertion professionnelle, soutien à l'insertion sociale...).

C'est pourquoi, une réglementation locale sur l'ESS est selon nous une nécessité voire une urgence.

De notre point de vue, l'objectif de cette réglementation locale est double. Il s'agit bien en premier lieu de répondre, au même titre que ne le fait la réglementation française, à la nécessité **d'identifier, cadrer, structurer, sécuriser l'action des acteurs de l'ESS.**

Sur ce volet et au regard de notre secteur, il nous semblerait important que soit menée une réflexion sur le statut des acteurs, et plus particulièrement sur celui des « associatifs ». En effet, il nous semble que le statut de la loi de 1901 présente certaines limites, de par la diversité des formats et des actions des associations existantes sur le terrain. Il deviendrait nécessaire, d'un point de vue administratif et réglementaire, de différencier, à titre d'exemple, une association gestionnaire d'un ou plusieurs établissements/dispositifs avec une mission de service public, d'une association de particuliers disposant de salariés, ou encore d'une association de bénévoles uniquement.

Par ailleurs, la sécurisation des emplois par un cadre juridique spécifique et adapté aux réalités de gestion et fonctionnement des acteurs de l'ESS reste un point de vigilance majeur de la structuration de ce secteur particulier.





De même que la notion de modèle économique pérenne, notamment pour les structures dont l'activité ne permet l'autofinancement propre.

En second lieu, cette réglementation doit permettre l'ouverture **d'un champ des possibles indispensable en matière d'innovation sociale et de réponses aux besoins sociaux.**

Logement, insertion sociale et professionnelle, accès au droit... sont autant de domaines où l'innovation sociale est urgente pour répondre aux difficultés et inégalités vécues par les personnes en situation de handicap et de dépendance. On pense aux nouveaux modèles d'hébergement inclusifs, aux ESAT et entreprises adaptées, aux services d'accompagnement à l'insertion sociale... pour ne donner que ces exemples.

Les acteurs locaux, qu'ils soient associatifs ou privés, ne manquent pas d'idées en matière de réponses. Malheureusement, ils se heurtent à des difficultés juridiques, administratives ou financières qui rendent très difficile voir quasi-impossible l'aboutissement de leur projet :

- *absence de statut et de cadre juridique pour certaines formes d'entreprises<sup>1</sup> ;*
- *absence d'aides au démarrage ;*
- *difficulté d'accès à des financements pérennes ;*
- *absence d'un « label ou statut » ESS indispensable pour accéder à certains financements nationaux dédiés ESS (pourtant éligible aux outre-mer).*
- (...)

Enfin, nous terminerons sur la nécessité que les acteurs locaux de l'ESS soient consultés dans le cadre de la mise en place d'une réglementation locale sur le sujet. Le sujet ne pouvant se traiter de manière aussi synthétique que nous venons de le faire, un vrai travail de fond comprenant des groupes de travail thématiques seront nécessaires pour s'assurer d'une législation exhaustive et pertinente. La participation des acteurs du terrain est pour nous un prérequis pour garantir une réglementation cohérente et adaptée aux réalités calédoniennes.

Le Collectif handicaps.

---

<sup>1</sup> à titre d'exemple, les structures d'insertion par l'activité économique, les entreprises adaptées, les ESAT ...

